
Communiqué de presse

A l'occasion de l'Assemblée générale ordinaire du 19 mai 2022, les actionnaires de ROUGIER SA ont approuvé toutes les résolutions proposées, qui concernaient essentiellement la reconstitution du collège des Commissaires aux Comptes, comme annoncé dans le communiqué du 31 mars dernier.

Ces décisions vont permettre d'arrêter en 2022 les comptes annuels 2020 et 2021.

Dans cette perspective, la Société a sollicité et obtenu auprès du Tribunal de Commerce de Niort par une ordonnance en date du 3 mai 2022 la prorogation du délai légal de convocation de son Assemblée générale ordinaire annuelle appelée à statuer sur les comptes des exercices clos les 31 décembre 2020 et 2021 jusqu'au 31 décembre 2022.

Compte tenu de ces éléments, la Société devrait communiquer sur les comptes de l'exercice 2020 à la suite de la tenue d'un Conseil d'Administration au plus tard fin septembre 2022 et sur les comptes de l'exercice 2021 à la suite de la tenue d'un Conseil au plus tard le 15 novembre 2022.

L'Assemblée Générale statuant sur les comptes 2020 se tiendrait ainsi avant le 15 novembre 2022 et celle sur les comptes 2021 avant le 31 décembre 2022.

La cotation des actions ROUGIER SA, admises aux négociations sur le marché Euronext Growth, demeure en l'état suspendue. Le Conseil d'administration prévoit désormais de reprendre la cotation à la fin de l'année 2022 ou tout début 2023.

A propos de ROUGIER

Fondé en 1923, le Groupe ROUGIER est un acteur de référence des bois tropicaux certifiés africains. Il opère dans l'exploitation de forêts naturelles en Afrique Centrale, dans la transformation industrielle et dans le commerce international.

Isin : FR0000037640 – ALRGR

www.rougier.fr

Contact

Cyril Combe

rougier@calyptus.net

Tél. : +33 (0)1 53 65 68 68